



République Française
Département des Bouches du Rhône
Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUQUES

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL : 27

EN EXERCICE : 27

AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION : 25

Date de la convocation : 5 octobre 2022

Date de mise en ligne : 18 octobre 2022

Séance du 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme CASPERS, Mme REICHLIN, Mme SENANTE, M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. BOMO, M. GORRIS, M. LEBRE, Mme SANTACROCE, M. BRUNET,

Bons de pouvoir : Mme BADROUILLARD à Mme MONDEJAR et Mme COLOMBIER à Mme TORCOL,

Etaient absents : M. CARRERE jusqu'à 18h30, M. BOIRON,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADAKOVITCH

N° 75 DEL 2022 OBJET : Délibération relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021 du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de sa présentation au Conseil de Territoire du Pays d'Aix le 22 juin 2022, il est nécessaire de donner acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021 du Territoire du Pays d'Aix.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021 est destiné à l'information du public et des élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021 du Territoire du Pays d'Aix,

DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois an susdits, JOUQUES le 11 octobre 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20221011-75_DEL_2022

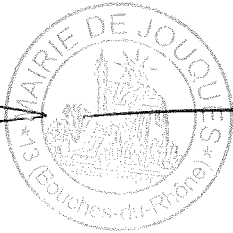
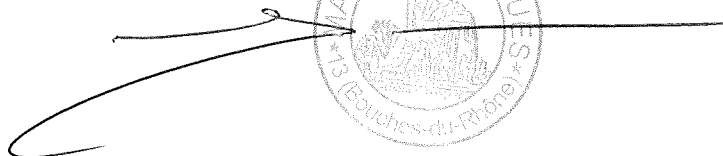
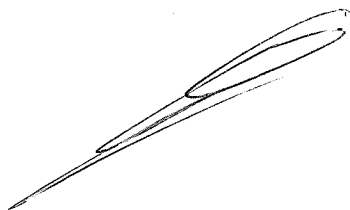
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera transmis au représentant de l'état
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification

Le Secrétaire de séance
Olivier RADAKOVITCH

Le Maire
Eric GARCIN



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_0E-013-211300488-20221011-75_DEL_2022